

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 2 novembre 2023*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
De présents : 14  
De votants : 14

Date de convocation : 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Étaient présents :**

CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, BIOULAC Josiane, COURTOIS Martine,  
DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS  
Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann  
Jean Marc VENZAC.

**Secrétaire de séance :** Elisabeth KISS

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu de la première réunion du CIT avec le cabinet ESTIVAL concernant la rénovation d'un bâtiment public en multiple rural
- Questions diverses

## APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1/ COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CIT AVEC LE CABINET ESTIVAL CONCERNANT LA RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC EN MULTIPLE RURAL

Le cabinet d'architecte ESTIVAL sélectionné dans le cadre du marché engagé au titre de la rénovation du bâtiment public situé en centre bourg de Cassaniouze informe disposer d'une équipe de 7 personnes. Les travaux à prévoir concernent l'étanchéité totale de la toiture, l'aménagement intérieur d'un commerce, d'un appartement T4 et la création d'un gîte d'étape pour randonneurs, prévoyant à minima 8 hébergements, intégrant une pièce à vivre, des chambres aménagées, une cuisine, des sanitaires et des douches.

Suite aux échanges eus lors d'une première réunion, début octobre dernier, le cabinet Estival s'engage à proposer plusieurs simulations, intégrant notamment le maintien ou la démolition du garage Mas qui faciliterait le passage des camions de livraisons nécessaires au commerce. Il est également évoqué la possibilité d'un gain de surface important très favorable au projet, produite par la potentielle acquisition par la commune de la propriété de M. Escalier, actuellement en vente, propriété située à l'arrière du bâtiment à rénover. Cette éventualité permettrait par ailleurs de rendre à nouveau accessibles les ouvertures actuellement murées sur la façade ouest du bâtiment en vue d'accentuer la luminosité de la surface commerciale et du logement d'habitation à l'étage. Le cabinet Estival propose de présenter les premières esquisses du projet début novembre et l'avant-projet chiffré fin novembre.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que M. Escalier d'ores et déjà sollicité pourrait être favorable à la vente de sa propriété. Les membres du Conseil soulignent cependant que compte tenu de l'état du bâtiment, son prix d'achat devrait être bas d'autant qu'il ferait probablement l'objet d'une démolition dont le coût viendrait augmenter le montant global de l'opération de rénovation. M. le Maire informe qu'il est nécessaire de faire évaluer le bâtiment avant toute proposition d'achat à M. Escalier.

Il annonce également avancer sur le projet d'implantation d'un commerce de boulangerie dans le bâtiment en rénovation et avoir d'ores et déjà pris contact avec un premier artisan boulanger susceptible d'être intéressé. M. le Maire poursuit également ses échanges avec M. Christian Vabret, Président de la fédération des boulangers.

### 2/ LICENCE IV, COMPTE RENDU DE LA CONCILIATION DU 8/09/2023

Suite à la procédure de conciliation initiée par la Société Vita France et au constat d'accord du conciliateur daté du 8 septembre 2023, le juge du tribunal judiciaire s'est déclaré « incompétent pour homologuer un accord intervenu alors qu'une personne morale de droit public est partie à la procédure ». Dans ce cadre, l'accord signé le 8/09/2023 entre les parties est en attente d'homologation par le Tribunal Administratif pour le rendre exécutoire.

M. le Maire a d'ores et déjà contacté la préfecture à ce sujet, afin de connaître la procédure à suivre auprès du tribunal administratif de Clermont Ferrand, qui pourrait être compétent en la matière.

### 3/ SYNDICAT D'ÉNERGIE DU CANTAL

Le Syndicat sollicité par la commune dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques, a expertisé fin octobre dernier l'ensemble des bâtiments communaux. Un premier avis montre que l'installation de panneaux sur la toiture de la salle multi activités permettrait de réaliser une économie de 40 % sur la facture d'énergie de l'école et pourrait couvrir à terme l'ensemble des besoins en électricité de certains bâtiments communaux. Le syndicat d'énergie du Cantal restituera son étude courant décembre.

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES

a) Correspondant Défense

Dans le cadre de la circulaire de la Ministre de la défense du 27 janvier 2004 stipulant que chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal, Mme Elisabeth KISS (1<sup>ère</sup> adjointe) est nommée à l'unanimité, correspondant défense de la commune de Cassaniouze. Cette fonction répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité.

b) Cérémonie du 11 novembre 2023

M. le Maire souhaite faire coïncider le jour de la messe à Cassaniouze qui sera célébrée par le prêtre nouvellement installé sur le secteur de la paroisse, avec la commémoration de l'armistice signé en 1918. La cérémonie de commémoration aura lieu le dimanche 12 novembre en présence des anciens combattants et sera animée par la chorale « Si Ça Vous Chante ». Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle des fêtes.

c) Travaux de la salle des fêtes

La première étape des travaux à réaliser consiste au désamiantage de la toiture du bâtiment, d'approximativement 150 m<sup>2</sup>. A ce titre, l'évaluation du coût du désamiantage est d'environ 70 € le m<sup>2</sup>. Un contact doit être prochainement pris avec les entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

d) Animations 2024

A l'initiative de M. Zougari, nouveau résident à Cassaniouze, plusieurs manifestations sont proposées en 2024, à notre commune :

- Un projet d'exposition nationale des jeux Olympique 2024, plus particulièrement dirigé vers « la culture sportive auprès de tous » (histoire, sports, citoyenneté), propose un récit autour des valeurs sportives et des sportifs d'exception. Ce programme est placé sous le haut patronage du Président de la République et bénéficie du label « Olympiade Culture » décerné par PARIS 2024. Cette exposition nationale composée de 31 panneaux (format totem) sera présentée à Cassaniouze, unique lieu d'exposition dans le Cantal. Elle retracera l'histoire des JO d'Athènes de 1896 aux jeux olympiques et para olympiques de PARIS 2024 et sera ouverte gratuitement à tous, du 9 au 16 mars 2024 à la salle multi activités. Une communication spécifique sera organisée auprès des écoles de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne afin de mobiliser l'intérêt des enseignants et des enfants de notre secteur scolaire. L'inauguration officielle aura lieu le samedi 9 mars en présence d'un conférencier national et peut être la présence d'athlètes des JO.
- Une seconde exposition, toujours sur le thème des Jeux Olympiques, constituée de 31 panneaux plastifiés, positionnés dans le village de Cassaniouze en un parcours déambulatoire accessible à un large public dont notamment les visiteurs de notre commune. Cette exposition sera visible tout l'été 2024. Mme Nadine CASTANIER (2<sup>ème</sup> adjointe) sera la référente des deux expositions. Le conseil municipal a adopté la proposition de ces deux projets à l'unanimité.
- Et enfin, une compagnie nationale projette de venir présenter l'Opéra « Tosca » de Giacomo Puccini, en milieu rural. Ce projet pédagogique proposé à la commune Cassaniouze sera présenté prochainement à la Communauté de Communes qui pourrait être le porteur pédagogique de cette animation culturelle. L'opéra serait présenté à Cassaniouze sous deux formes : l'une adaptée spécifiquement aux enfants et l'autre destinée aux adultes.

e) Sonorisation de l'église de CASSANIOUZE

La sonorisation de l'église, défectueuse depuis plusieurs mois a été réparée et améliorée pour un montant de 600 € financé en totalité par l'Association Patrimoine et Eglises de Cassaniouze.

f) Cimetières

La peinture des portails des trois cimetières (Cassaniouze, Saint-Projet, Le Prat) a récemment été réalisée par les services communaux.

La séance est levée à 23 h 15.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster below the heading 'LES MEMBRES'. The signatures vary in style, with some being more legible and others more stylized or scribbled.